

POSTULAT URGENT

Auteur PDCB, par Muriel Favre-Torelloz
Objet Présentation du premier budget MCH2
Date 06.06.2017
Numéro 1.0214

Actualité de l'événement

Le parlement traite le compte de l'état du Valais 2016 durant la session de juin avec une implémentation des décisions pour le budget 2018.

Imprévisibilité

Le parlement n'a eu la confirmation que le budget 2018 serait présenté sous la forme MCH2 que lors de la présentation du compte 2016.

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Le budget 2018 est en cours l'élaboration.

Le modèle comptable de notre canton a été révisé et mis en conformité avec celui de la confédération IPSAS (International Public Sector Accounting Standard) avec les objectifs suivants :

- Harmoniser la présentation des comptes au niveau des cantons et des communes.
- Harmoniser la présentation des comptes des cantons avec le nouveau modèle comptable de la confédération (NMC)
- Poursuivre le développement du MCH2 en se basant sur les normes IPSAS

Ces dernières années l'administration cantonale des finances a mis en place progressivement des changements dans la présentation du compte et du budget de l'État du Valais prenant en compte les recommandations du MCH2.

Clair et concis, le MCH2 apporte une modernisation de la structure du rapport sur l'état des finances et un plan comptable uniforme pour la Confédération, les cantons et les communes.

Le MCH2 n'entraînera toutefois pas une harmonisation matérielle, car, en matière d'établissement du bilan et d'évaluation de nombreux postes, il existe une marge de manœuvre importante. On se trouve en présence d'un modèle et non d'une norme de présentation des comptes. Modèle que nous avons validé lors de la révision partielle de la LGCAF en novembre dernier.

Pour le canton du VS, le budget 2018 sera le premier exercice complet selon la norme MCH2. Si l'administration cantonale des finances s'est déjà familiarisée avec ce modèle comptable, il n'en va pas de même pour ce parlement qui va devoir apprendre et s'appropriier les nouveaux standards de présentations des états financiers avec le risque d'une lecture du budget erronée dans la phase de transition.

Conclusion

Afin d'assurer une analyse comparative exhaustive du budget 2018, il est demandé à l'administration cantonale des finances de présenter le budget sous une forme qui permette la comparaison avec les années précédentes. Il s'agirait par exemple de convertir les chiffres du compte 2016 et du budget 2017 en version MCH2. Cet outil permettrait à ce parlement de se prononcer sur le budget avec une vision claire des objectifs financiers et d'éviter ainsi de nombreux débats.